

Tropotox^{MD} Plus 400

Herbicide Liquide

GRUPE 4 HERBICIDE

AGRICOLE



Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Tropotox MD est une marque déposée de
Nufarm Agriculture Inc.

**CONTIENT MCPB ET
MCPA SOLUTIONS SALINES**

GARANTIE:

MCPB,
présent sous forme de sel de sodium
... 375 g e.a. /L

MCPA,
présent sous forme de sel de potassium
... 25 g e.a. /L

Advertisement : Contient l'allergène
caséinate de sodium (lait).

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

Pour céréales, semis de trèfles, pâturages,
maïs et pois

No. D'HOMOLOGATION 8211
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES



Nufarm

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, aliments pour les humains ou les animaux, engrais, plantes et serres. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré de la peau ou des yeux. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement): porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel): porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à des températures supérieures à 0° C. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à Nufarm Tropicox Plus 400 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Nufarm Tropicox Plus 400 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Nufarm Tropicox Plus 400 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

TEMPÉRATURE :

Appliquer Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide par temps chaud lorsque les plantes poussent bien. Ne pas l'appliquer durant une période de sécheresse.

MÉLANGE :

Pour faire un mélange uniforme, remplir la moitié de réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide. Agiter vigoureusement. Ajouter le reste de l'eau nécessaire et bien mélanger avant pulvérisation.

VOLUME DE PULVÉRISATION :

Munir le pulvérisation de pastilles pouvant appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare, à une pression n'excédent pas 275 kPa. Avant l'emploi, calibrer le pulvérisateur afin de s'assurer que le taux d'application adéquat est obtenu.

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE :

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ZONES TAMPONS :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des : | | | | |
|-------------------------|---------------|---|-------------|--|-------------|---------------------|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de: | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de: | | Habitats terrestres |
| | | moins de 1 m | plus de 1 m | moins de 1 m | plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole* | Tout cultures | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION :

Utiliser le dosage requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. NE PAS DÉPASSER 4,25 L/ha. Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

NE PAS UTILISER NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE sur des cultures autres que celles qui sont recommandées ci-dessus.

CULTURES

TEMPS D'APPLICATION

CÉRÉALES

Blé, avoine, orge, seigle. Dès l'apparition de la deuxième feuille jusqu'au stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

Lorsque le maïs a atteint 45 cm, mais avant la formation des soies. Une pulvérisation en jets dirigés devrait être utilisée. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

PÂTURAGES

Après la pousse ou la coupe, lorsque les mauvaises herbes sont à un stade plus vulnérable. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

POIS Appliquer Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide lorsque les pois ont de trois à six feuilles déployées. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

IMPORTANT : Si la pulvérisation est effectuée après ce stade, elle peut causer des dommages spécialement sur les variétés plus hâtives. Pulvériser Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que les pois ne souffrent pas de maladie ou de sécheresse.

SEMIS DE

TRÈFLE Trèfles blanc sauvage, blanc hollandais, ladino, alsike et rouge. Avec ou sans culture-abri : après l'apparition de la première feuille jusqu'à l'apparition de la quatrième vraie feuille. Cultures-abri : blé, avoine, orge, voir ci-dessus. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

SEMIS DE GRAMINÉES

Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide peut être employé au stade de 2 à 4 feuilles en utilisant une dose de pulvérisation de 2,75 L – 3,5 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et à feuilles larges. Les semis de brome inerme, de brome des prés, de fétuques rouge traçante, d'alpiste roseau les Canaries, des fétuques de l'Altai, de fétuque des prés, de fétuque élevée, d'élyme étroite, d'élyme de Russie, de fléole des prés, d'agropyre à crête, d'agropyre intermédiaire, d'agropyre pubescent, d'agropyre élevé, d'agropyre grêle, d'agropyre des Rives, d'agropyre du nord, d'agropyre de l'ouest et de stipe verte.

AVIS À L'UTILISATEUR :

LIRE CE QUE SUIT AVANT L'EMPLOI DE CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS SPÉCIALISÉES :

Le **MODE D'EMPLOI** de l'utilisation de ce produit sur la luzerne non établie cultivée pour la production de semence a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture inc. et accepté pour l'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture inc. lui-même n'offre aucune représentation ou garantie relativement au rendement (efficacité) et (ou) à la tolérance des cultures (phytotoxicité) de ce produit lorsqu'il est utilisé sur la luzerne non établie cultivée pour la production de semence.

En conséquence, l'utilisateur assumant toutes les responsabilités et acceptent la non-responsabilité de Nufarm Agriculture inc. en ce qui a trait aux réclamations fondées sur l'efficacité et (ou) la phytotoxicité relativement à l'emploi décrit pour la luzerne non établie cultivée pour la production de semence.

MODE D'EMPLOI :

Luzerne non établie cultivée pour la production de semence. (Ouest canadien seulement)

Ne pas appliquer plus de deux traitements par saison, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 21 jours

Appliquer entre la 3^e et la 6^e feuille trifoliée du plantule de luzerne, quand le chardon des champs et les autres mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade vulnérable.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION :

Utiliser le dosage requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. NE PAS DÉPASSER 4,25 L/ha. Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

L'année du traitement, la vigueur de la luzerne peut être affectée, mais la culture s'en remettra et les rendements ne sont habituellement pas affectés.

Restrictions sur le pâturage :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MAUVAISES HERBES :

Annuelles et vivaces herbe à feuilles larges

SENSIBILITÉ DES MAUVAISES HERBES À NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE**MAUVAISES HERBES ANNUELLES :**

Pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule. La résistance augmente à un stade plus avancé.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES: UTILISER 2,75 L/ha

Moutarde des champs, Neslie paniculée, Vélar fausse giroflée, Tabouret des champs, Chénopode blanc.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES: UTILISER 4,25 L/ha

Amarante à racine rouge, Herbe à poux, Bourse-à-pasteur, Canola spontané.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES: UTILISER 4,25 L/ha

Radis sauvage, Ortie royale, Laiteron potager.

MAUVAISES HERBES VIVACES :

Pulvériser les mauvaises herbes lorsque les conditions de croissance sont bonnes au stade indiqué ci-après.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES: UTILISER 4,25 L/ha

| | |
|--------------------|---|
| Chardon Vulgaire | Pulvériser dès la formation des rosettes jusqu'au début de la formation des bourgeons floraux. |
| Chardon Des Champs | Pour supprimer les parties épiquées, pulvériser entre le moment où il atteint 15 cm et l'apparition des premiers boutons floraux. |
| Patience Crépeue | Pulvériser les jeunes plantes au stade de la formation des rosettes. |
| Plantain | Pulvériser les jeunes plantes au stade de la formation des rosettes. |

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES: UTILISER 4,25 L/ha

Suppression des parties épiquées

| | |
|---------------------|---|
| Laiteron des champs | au stade de la formation des rosettes: pour retarder la croissance et la floraison. |
| Liseron des champs | au printemps pour freiner la croissance des parties épiquées. |
| Prêle des champs | à 15 cm de hauteur. |
| Renoncule rampante | au printemps lorsque la croissance est vigoureuse. |
| Renoncule âcre | au printemps lorsque la croissance est vigoureuse. |

08-3581

A-6 août, 2009

